Mise en ligne le : 15/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Doubs
Arrondissement de Montbél
Ville de Valentigney

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-09

EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE DE LOYER MENSUEL LOCAL COMMERCIAL SIS 4 PLACE GODARD

Le Maire de Valentigney,

- **VU** les dispositions de l'article L.2122-22 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales ;

- **VU** la délibération du conseil municipal, n° 2020-48 du 10 juillet 2020 donnant délégation au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant les dispositions du bail commercial en date du 28 janvier 2026 entre la ville de Valentigney et Monsieur AIT SAID Hicham pour la location du local sis 4 place R. Godard,

Considérant la survenue d'infiltrations d'eau par la toiture du bâtiment à l'occasion de chaque épisode pluvieux et leurs conséquences significatives,

DÉCIDE

ARTICLE 1
D'exonérer M. AIT SAID Hicham du règlement des loyers mensuels correspondant à la période du 1er avril au 31 juillet 2026.

ARTICLE 2
Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Trésorier payeur.

ARTICLE 3
Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois à partir de la publicité ou de la notification de la décision.

ARTICLE 4
Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260408-2026-09-AI
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Valentigney, le 8 avril 2026

Le Maire,

Philippe GAUTIER.

Notifié le :

Transmis à la sous-préfecture :

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260408-2026-09-AI
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026